

Protégeons le climat

Programme de subsides de la Ville de Luxembourg
pour la protection du climat



Présentation des aides financières de la Ville de Luxembourg en matière de Protection du Climat

8 février 2023

Règlement communal du 17 octobre 2022 relatif à un régime d'aides financières concernant la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles et de la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement

Entrée en vigueur : 1^{er} décembre 2022 → Pour chaque mesure, les pièces justificatives (attestation ministérielle ou factures) doivent être datées postérieurement au 1^{er} décembre 2022

Aides financières pour **QUOI?**

Rénovation énergétique

- ✓ Isolation extérieur des murs
- ✓ Isolation intérieur des murs
- ✓ Isolation des murs contre sol ou zone non chauffée
- ✓ Isolation de la toiture inclinée ou plate
- ✓ Isolation de la dalle supérieure contre zone non chauffée
- ✓ Isolation de la dalle inférieure contre zone non chauffée ou sol ou extérieur
- ✓ Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres

Installations d'énergie renouvelable

- ✓ Installation solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire et, le cas échéant, un appoint de chauffage
- ✓ Installation solaire photovoltaïque
- ✓ Installation chaudière à granulés/plaquettes de bois
- ✓ Installation pompe à chaleur air/eau
- ✓ Installation pompe à chaleur géothermique / Pompe à chaleur combinée à un accumulateur de chaleur latente et un collecteur solaire thermique
- ✓ Installation pompe à chaleur hybride

Mobilité électrique

- ✓ Borne de charge neuve pour véhicule électrique

Efficacité énergétique et durabilité

- ✓ Achat d'appareils électroménager de la meilleure classe énergétique disponible suivant relevé Oekotopen :
 - Lave-linge (A)*
 - Sèche-linge (A+++)*
 - Réfrigérateur (A)*
 - Congélateur (C)*
 - Lave-vaisselle (A)*
- ✓ Réparation d'appareils électroménagers
- ✓ Remplacement d'une pompe de circulation du circuit de chauffage par une pompe à haut rendement (indice d'efficacité énergétique EEI ≤ 0,20)

*Meilleure classe énergétique suivant oekotopen au 08/02/2023

Adaptation au changement climatique

- ✓ Réalisation d'une toiture verte
- ✓ Installation d'une récupération d'eau pluviale

oekotopen
oekotopen.lu

REPAIR SHARE
repairandshare.lu

Aides financières pour **QUOI?**

Rénovation énergétique

- ✓ Isolation extérieur des murs
- ✓ Isolation intérieur des murs
- ✓ Isolation des murs contre sol ou zone non chauffée
- ✓ Isolation de la toiture inclinée ou plate
- ✓ Isolation de la dalle supérieure contre zone non chauffée
- ✓ Isolation de la dalle inférieure contre zone non chauffée ou sol ou extérieur
- ✓ Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres

Installations d'énergie renouvelable

- ✓ Installation solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire et, le cas échéant, un appoint de chauffage
- ✓ Installation solaire photovoltaïque
- ✓ Installation chaudière à granulés/plaquettes de bois
- ✓ Installation pompe à chaleur air/eau
- ✓ Installation pompe à chaleur géothermique / Pompe à chaleur combinée à un accumulateur de chaleur latente et un collecteur solaire thermique
- ✓ Installation pompe à chaleur hybride

Mobilité électrique

- ✓ Borne de charge neuve pour véhicule électrique

Efficacité énergétique et durabilité

- ✓ Achat d'appareils électroménager de la meilleure classe énergétique disponible suivant relevé Oekotopen :
 - Lave-linge (A)*
 - Sèche-linge (A+++)*
 - Réfrigérateur (A)*
 - Congélateur (C)*
 - Lave-vaisselle (A)*
- ✓ Réparation d'appareils électroménagers
- ✓ Remplacement d'une pompe de circulation du circuit de chauffage par une pompe à haut rendement (indice d'efficacité énergétique EEI ≤ 0,20)

*Meilleure classe énergétique suivant Oekotopen au 08/02/2023

Adaptation au changement climatique

- ✓ Réalisation d'une toiture verte
- ✓ Installation d'une récupération d'eau pluviale



Les mesures liées à la construction sont soumises à autorisation de bâtir préalable
Des règles particulières peuvent s'appliquer dans les secteurs sensibles/protégés de la Ville

Aides financières pour QUI?

Rénovation énergétique

- ✓ Isolation extérieur des murs
- ✓ Isolation intérieur des murs
- ✓ Isolation des murs contre sol ou zone non chauffée
- ✓ Isolation de la toiture inclinée ou plate
- ✓ Isolation de la dalle supérieure contre zone non chauffée
- ✓ Isolation de la dalle inférieure contre zone non chauffée ou sol ou extérieur
- ✓ Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres



**Logement (Maison, résidence)
sur le territoire de la commune
de Luxembourg**

Installations d'énergie renouvelable

- ✓ Installation solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire et, le cas échéant, un appoint de chauffage
- ✓ Installation solaire photovoltaïque
- ✓ Installation chaudière à granulés/plaquettes de bois
- ✓ Installation pompe à chaleur air/eau
- ✓ Installation pompe à chaleur géothermique / Pompe à chaleur combinée à un accumulateur de chaleur latente et un collecteur solaire thermique
- ✓ Installation pompe à chaleur hybride



**Logement (Maison, résidence)
sur le territoire de la commune
de Luxembourg**

Mobilité électrique

- ✓ Borne de charge neuve pour véhicule électrique



**Emplacement dûment autorisé
lié à un logement (Maison,
résidence) sur le territoire de la
commune de Luxembourg**

Efficacité énergétique et durabilité

- ✓ Achat d'appareils électroménager de la meilleure classe énergétique disponible suivant relevé Oekotopen :
 - Lave-linge (A)*
 - Sèche-linge (A+++)*
 - Réfrigérateur (A)*
 - Congélateur (C)*
 - Lave-vaisselle (A)*
- ✓ Réparation d'appareils électroménagers
- ✓ Remplacement d'une pompe de circulation du circuit de chauffage par une pompe à haut rendement (indice d'efficacité énergétique EEI ≤ 0,20)

*Meilleure classe énergétique suivant Oekotopen au 08/02/2023



**Personne physique majeure
domiciliée dans la commune de
Luxembourg**

Adaptation au changement climatique

- ✓ Réalisation d'une toiture verte
- ✓ Installation d'une récupération d'eau pluviale



**Logement (Maison, résidence)
sur le territoire de la commune
de Luxembourg**

Pièces justificatives et montants accordés

Dans le cas de **mesures pour lesquelles une aide financière peut être accordée par l'Etat**, l'octroi préalable de l'aide étatique, formalisée par la réception d'une attestation ministérielle, est requise pour bénéficier de l'aide financière communale

consulter et suivre les procédures et les critères d'éligibilité de l'aide étatique



Rénovation énergétique

- ✓ Isolation extérieur des murs
- ✓ Isolation intérieur des murs
- ✓ Isolation des murs contre sol ou zone non chauffée
- ✓ Isolation de la toiture inclinée ou plate
- ✓ Isolation de la dalle supérieure contre zone non chauffée
- ✓ Isolation de la dalle inférieure contre zone non chauffée ou sol ou extérieur
- ✓ Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres

Installations d'énergie renouvelable

- ✓ Installation solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire et, le cas échéant, un appoint de chauffage
- ✓ Installation solaire photovoltaïque
- ✓ Installation chaudière à granulés/plaquettes de bois
- ✓ Installation pompe à chaleur air/eau
- ✓ Installation pompe à chaleur géothermique / Pompe à chaleur combinée à un accumulateur de chaleur latente et un collecteur solaire thermique
- ✓ Installation pompe à chaleur hybride

Mobilité électrique

- ✓ Borne de charge neuve pour véhicule électrique

Efficacité énergétique et durabilité

- ✓ Achat d'appareils électroménager de la meilleure classe énergétique disponible suivant relevé Oekotopen :
 - Lave-linge (A)*
 - Sèche-linge (A+++)*
 - Réfrigérateur (A)*
 - Congélateur (C)*
 - Lave-vaisselle (A)*
- ✓ Réparation d'appareils électroménagers
- ✓ Remplacement d'une pompe de circulation du circuit de chauffage par une pompe à haut rendement (indice d'efficacité énergétique EEI ≤ 0,20)

Adaptation au changement climatique

- ✓ Réalisation d'une toiture verte
- ✓ Installation d'une récupération d'eau pluviale

*Meilleure classe énergétique suivant Oekotopen au 08/02/2023

Pièces justificatives et montants accordés

Dans le cas de **mesures pour lesquelles une aide financière peut être accordée par l'Etat**, l'octroi préalable de l'aide étatique, formalisée par la réception d'une attestation ministérielle, est requise pour bénéficier de l'aide financière communale

Pièces à fournir:

- Formulaire rempli et signé
- Attestation ministérielle de l'aide étatique attribuée (Lettre et annexe)
- RIB

Aide financière communale octroyée : 50% du montant de l'aide étatique

Délai pour la demande d'aide financière communale: au plus tard 6 mois après la date de l'attestation ministérielle

Pièces justificatives et montants accordés

Dans le cas de **mesures pour lesquelles une aide financière peut être accordée par l'Etat**, l'octroi préalable de l'aide étatique, formalisée par la réception d'une attestation ministérielle, est requise pour bénéficier de l'aide financière communale

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Administration de l'environnement

vos ref.:
notre ref.:
dossier suivi par:

Luxembourg, le 12 DEC. 2022

Concerne: Votre demande d'aide financière.

Monsieur,

Je me réfère à votre demande d'aide financière du 10/01/2022, introduite en date du 02/02/2022, pour la réalisation de votre projet relatif à l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la mise en valeur des sources d'énergies renouvelables à l'adresse:

Après examen de votre dossier de demande, j'ai l'honneur de vous informer que, selon la loi du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement et le règlement grand-ducal pris en exécution de cette loi, vous pouvez bénéficier des aides suivantes:

Type d'installation	Frais éligibles [EUR]	Subvention [EUR]
Assainissement énergétique durable		3352.08
Conseil en énergie (bâtiments)		1700.00
Montant de la subvention accordée:		5052.08

Les procédures nécessaires ont été engagées afin que le montant précité vous soit versé dans les prochaines semaines sur votre compte bancaire.

Le détail des subventions en relation avec l'assainissement énergétique durable se trouve en annexe à la présente.

Vous pouvez introduire un recours en annulation contre la présente décision devant le tribunal administratif. Ce recours doit être intenté par requête signée d'un avocat à la cour dans les trois mois à compter de la notification de la présente. Dans le même délai, vous pouvez adresser un recours gracieux par écrit à la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. Dans ce cas, le délai pour introduire le recours contentieux est suspendu. Si dans les trois mois à compter de l'introduction du recours gracieux une nouvelle décision intervient ou si aucune décision n'intervient, un nouveau délai de trois mois pour introduire le recours en annulation devant le tribunal administratif commence à courir.

DÉTAILS DE L'ASSAINISSEMENT ÉNERGÉTIQUE DURABLE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE N°

Le détail des aides retenues pour votre projet se présente comme suit :

CONSEIL EN ÉNERGIE (BÂTIMENTS)

	Nombre de vérifications	Montant des frais éligible [EUR]	Subside [EUR]
Forfait conseil		1400.00	1000.00
Vérifications offres	4	375.00	200.00
Vérifications chantier	4	875.00	500.00
Total conseil en énergie			1700.00

ASSAINISSEMENT ÉNERGÉTIQUE DURABLE

						Subside [EUR]			
Elément	Nom de l'élément	Surface [m²]	Standard accordé	Bonus matériel	Montant des frais éligible [EUR]	Base	Matériel	Elément	
Mur extérieur (isolé du côté extérieur)	M3 - RDC	13.80	IV			276.00		276.00	
Mur extérieur (isolé du côté extérieur)	M3 - R+1	14.80	II			444.00		444.00	
Mur contre sol	M2	60.10	IV			721.20		721.20	
Mur contre sol	P2	5.20	IV			62.40		62.40	
Dalle inférieure contre sol	P1	66.70	II			933.80		933.80	
Fenêtres et portes-fenêtres	Fenêtres	8.90	IV			356.00		356.00	
Sous-total								2793.40	
Majoration amélioration classe énergétique	Evaluation de la classe énergétique					G→ C (20.00%)		558.68	
Total non plafonnée								3352.08	
Plafond de subvention	50% du montant des frais éligibles								
Total assainissement accordée					Le montant le moins élevé entre le plafond de subvention et le montant total non plafonnée				3352.08

Pièces justificatives et montants accordés

Cas de mesures pour lesquelles il n'existe pas d'aide financière accordée par l'Etat

Rénovation énergétique

- ✓ Isolation extérieur des murs
- ✓ Isolation intérieur des murs
- ✓ Isolation des murs contre sol ou zone non chauffée
- ✓ Isolation de la toiture inclinée ou plate
- ✓ Isolation de la dalle supérieure contre zone non chauffée
- ✓ Isolation de la dalle inférieure contre zone non chauffée ou sol ou extérieur
- ✓ Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres

Installations d'énergie renouvelable

- ✓ Installation solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire et, le cas échéant, un appoint de chauffage
- ✓ Installation solaire photovoltaïque
- ✓ Installation chaudière à granulés/plaquettes de bois
- ✓ Installation pompe à chaleur air/eau
- ✓ Installation pompe à chaleur géothermique / Pompe à chaleur combinée à un accumulateur de chaleur latente et un collecteur solaire thermique
- ✓ Installation pompe à chaleur hybride

Mobilité électrique

- ✓ Borne de charge neuve pour véhicule électrique

Efficacité énergétique et durabilité

- ✓ Achat d'appareils électroménager de la meilleure classe énergétique disponible suivant relevé Oekotopen :
 - Lave-linge (A)*
 - Sèche-linge (A+++)*
 - Réfrigérateur (A)*
 - Congélateur (C)*
 - Lave-vaisselle (A)*
- ✓ Réparation d'appareils électroménagers
- ✓ Remplacement d'une pompe de circulation du circuit de chauffage par une pompe à haut rendement (indice d'efficacité énergétique EEI ≤ 0,20)

Adaptation au changement climatique

- ✓ Réalisation d'une toiture verte
- ✓ Installation d'une récupération d'eau pluviale

*Meilleure classe énergétique suivant Oekotopen au 08/02/2023

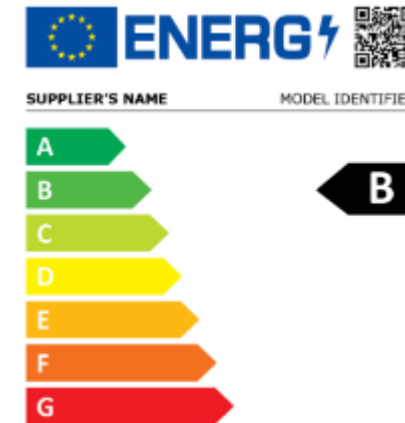
Pièces justificatives et montants accordés

Cas de mesures pour lesquelles il n'existe pas d'aide financière accordée par l'Etat

Achat d'électroménager

Pièces à fournir:

- Formulaire rempli et signé
- Facture d'achat acquittée
- Certificats d'efficacité énergétique
- RIB



Aide financière communale octroyée: 50% du prix d'achat, plafonnée à 100 Euros par type d'appareil et par période de 10 ans

Délai pour la demande d'aide financière communale: au plus tard 6 mois après la date de facture

Pièces justificatives et montants accordés

Cas de mesures pour lesquelles il n'existe pas d'aide financière accordée par l'Etat

Réparation d'électroménager:

Pièces à fournir:

- Formulaire rempli et signé
- Facture de réparation acquittée
- RIB

Aide financière communale octroyée: 75% du coût de réparation, plafonnée à 200 Euros de réparations cumulées par an

Délai pour la demande d'aide financière communale: au plus tard 6 mois après la date de facture

Pièces justificatives et montants accordés

Cas de mesures pour lesquelles il n'existe pas d'aide financière accordée par l'Etat

Remplacement d'une pompe de circulation:

Pièces à fournir:

- Formulaire rempli et signé
- Facture d'achat acquittée
- Certificat d'efficacité énergétique
- RIB

Aide financière communale octroyée: 50% du coût de remplacement, plafonnée à 100 Euros par pompe (Maximum 2) et par période de 10 ans

Délai pour la demande d'aide financière communale: au plus tard 6 mois après la date de facture

Pièces justificatives et montants accordés

Cas de mesures pour lesquelles il n'existe pas d'aide financière accordée par l'Etat

Toiture verte:

Pièces à fournir:

- Formulaire rempli et signé
- Facture de réalisation acquittée
- Descriptif ou plan d'exécution de la toiture verte
- RIB

Aide financière communale octroyée: 40 Euros/m² , plafonnée à 8.000 Euros par période de 10 ans

Délai pour la demande d'aide financière communale: au plus tard 6 mois après la date de facture

Délai moyen de paiement des aides financières communales à la réception de dossiers complets: 20 jours

Règlement communal, formulaire de demande et informations disponibles sur subsidesclimat.vdl.lu

Formulaire et pièces justificatives à envoyer à subsidesclimat@vdl.lu

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Vincent Mousel – Service énergie